



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 juin 2019

Étaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de BOUTET Christine), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de MESSÉ Alain), GABORIAU Sébastien, THEBAULT André (Pouvoir de LELAURE Nicolas), VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de HENRIET Pierre)

Excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mme PEPIN Christelle), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), LELAURE Nicolas (Pouvoir à THEBAULT André), MESSÉ Alain (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude), MOINARD David, PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 13 (dont 4 pouvoirs)

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2019

Mr Le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour 2 points :

Une demande d'avis pour l'extension d'un bâtiment agricole et une mission de suivi du traitement des archives. Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour ces deux points.

Agrandissement d'un bâtiment agricole

Mr GABORIAU Sébastien ne participe pas aux débats et quitte la salle.

Mr Le Maire fait part de la demande du GAEC GABORIAU-OUVRARD concernant l'agrandissement d'un bâtiment afin d'augmenter et de rassembler tous les animaux sur un même lieu. Ce dossier est non soumis à enquête publique car le nombre d'animaux est inférieur à 400. Pour effectuer cette demande auprès des autorités compétentes il est demandé l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande d'agrandissement.

Mission de suivi du traitement des archives communales

Mr le Maire présente un devis du Centre de Gestion concernant une mission de suivi du traitement des archives produites depuis 2019, mise à jour de l'inventaire et réalisation des éliminations réglementaires. Le montant de cette mission s'élève à 1 150 € pour 5 jours, travaux réalisés en 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Aménagement du Port de Souil : demande de subvention « Contrats Territoires-Région 2020 »

Mr le Maire rappelle que le Conseil a accepté le 25 février 2019 le projet établi par l'Architecte FrênEsis sans l'option passerelle soit un montant total estimé de travaux à 46 000 € 00 HT.

Une subvention de 30 000 € est demandée dans le cadre du CTR (Contrats Territoires-Région 2020).

Le Conseil accepte à l'unanimité de demander la subvention de 30 000 € dans le cadre du CTR 2020.

Proposition d'accord local de répartition des représentants communautaires en vue des échéances électorales de mars 2020

Mr le Maire explique que la loi prévoit que le nombre de sièges attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est arrêté par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède ces élections.

Mr le Maire explique qu'il est souhaitable que les petites communes conservent une représentation suffisante au sein du Conseil de Communauté dans le cadre d'un accord local qui serait le suivant : chaque commune dispose d'au moins un siège (siège de droit), aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges et les sièges seront répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle résulte du dernier recensement. Soit un nombre de 38 sièges maximal (au lieu de 31) pouvant être attribués au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le Conseil municipal accepte de fixer le nombre de sièges attribué à chaque commune membre pour la recomposition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux (Vote : 10 voix pour et 3 abstentions). Ces éléments sont consultables en mairie.

Durée de l'amortissement de la subvention concernant l'assainissement collectif

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions du budget commune vers le budget assainissement doivent être amortis sur 15 ans maximum à partir de 2020.

Il rappelle que le budget commune a versé vers le budget annexe assainissement en 2018 puis en 2019 la somme totale de 80 0000 €. Il est proposé de les amortir sur 15 ans soit un montant d'amortissement de 5 333,33 € par an. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision modificative régularisation titre sur exercice antérieur

Le Centre des Finances de FONTENAY LE COMTE nous fait savoir qu'il a omis de nous faire établir une régularisation de titre [dotation moins élevée que prévue (produit fiscal 2018 des taxes directes locales)]. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 2 144 € pour régulariser la situation. Le Conseil accepte la décision modificative (Vote : 10 voix pour 3 abstentions).

Décision modificative régularisation amortissement effacements des réseaux

Le Centre des Finances de FONTENAY LE COMTE nous fait savoir qu'il a omis d'inclure l'amortissement des effacements de réseaux réalisés en 2018.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'effectuer un crédit supplémentaire pour effectuer la régularisation d'un montant de 8 117 € 86. Le Conseil accepte la décision modificative (Vote : 10 voix pour 2 abstentions 1 voix contre).

Demande de subvention de la protection civile

Mr Le Maire fait part de la demande de subvention de la protection civile.

Le projet pour l'année 2019 est le remplacement d'une partie des radios pour un montant de 1 860 € et l'équipement des bénévoles d'une nouvelle tenue de la Protection Civile. Ce renouvellement, décidé par la Fédération Nationale de la Protection Civile, sera fait progressivement. Cependant le coût pour l'année 2019 est estimé à 1 900 €. Le Conseil accepte d'octroyer une subvention de 150 € à la protection civile. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Enquête publique relative à la demande présentée par le gérant de l'EARL LA DAVIERE

Mr le Maire présente un dossier de demande d'autorisation pour un élevage de volailles, en augmentation de 76 800 poulets standard, dans les bâtiments existants, au lieu dit « La Davière » sur le territoire de la commune du Boupère. A l'issue du délai de deux mois, l'autorité environnementale n'a pas émis d'avis. Ce dernier est donc réputé sans observation à compter du 14 février 2019.

Un avis favorable a été émis par l'Agence Régionale de Santé le 13 mars 2019. L'enquête publique se déroule du jeudi 9 mai 2019 à partir de 14h au mercredi 12 juin 2019 jusqu'à 12h30 inclus. La commune de St Pierre le Vieux est concernée par l'épandage des effluents de l'élevage. Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier. (Vote : 9 voix pour 1 abstention 3 voix contre)

Enquête publique SAS EOLIS GALERNE, Parc Eolien de XANTON-NORD comprenant 5 Eoliennes

Mr Le Maire présente la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter le parc éolien Xanton-Nord sur le territoire de la Commune de Xanton-Chassenon de SAS EOLIS GALERNE. Cette installation est soumise à autorisation pour la rubrique 2980-1 de la nomenclature des installations classées et nécessite l'organisation d'une enquête publique. Cette enquête publique se déroule du lundi 27 mai au vendredi 28 juin 2019, en mairies de Xanton-Chassenon et St Hilaire des Loges.

La commune est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation. En conséquence le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. Vote du Conseil Municipal après délibération : 3 voix favorables au projet ; 3 voix avis défavorables au projet et 7 abstentions.

Participation des familles pour le transport scolaire 2019-2020

Mr Le Maire rappelle qu'à ce jour il n'y a pas de participation financière des familles au transport scolaire pour les élèves du primaire, celui-ci est totalement gratuit. Coût pour la commune pour l'année scolaire 2017-2018 : 2 346 € 05 (2 674 € 10 - 328 € 05 subvention du Département).

Avec la prise de la compétence « transport » par la Région des Pays de la Loire une harmonisation des 5 départements a été décidée. Il en ressort à compter de l'année prochaine 2019-2020 les modifications suivantes : Le forfait annuel sera de 110 € par enfant transporté, gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté et non plus scolarisé, paiement obligatoire par les familles au moment de l'inscription sur internet, pénalité pour les retards d'inscription de 20 € par enfant.

Etant donné l'obligation faite du paiement par les familles au moment de l'inscription de l'enfant au transport scolaire, le conseil peut (ou non) décider du remboursement total ou partiel en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB. Le Conseil décide de rembourser l'intégralité du forfait annuel de 110 € par enfant à la fin de l'année scolaire, sur présentation de la facture acquittée, hors pénalité de retard de 20 €. (Vote : à l'unanimité).

Sydev : Travaux neufs d'éclairage au lieu dit « Le Breuil »

Mr le Maire présente l'étude du Sydev concernant les travaux neufs d'éclairage au Breuil.

Le montant des travaux s'élève à 3 243 € 00 HT, la participation financière pour la commune est de 2 270 € 00 HT. Le Conseil accepte la proposition du Sydev. (Vote : 9 voix pour 2 abstentions 2 voix contre)

Demande d'acquisition d'une parcelle communale par des administrés

Suite à une demande complémentaire du Conseil, Mr Le Maire et le 1^{er} adjoint se sont rendus sur place à Chalais. Ils exposent la situation. Le Conseil souhaite que l'avis soit demandé aux riverains jouant cette parcelle. (Vote : à l'unanimité)

Lancement de la campagne de recensement de la population 2020

Mr le Maire informe que le recensement de la population aura lieu sur la commune du jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020. Il faut désigner avant le 15 juin 2019 un coordonnateur communal. Le Conseil nomme Mme Christiane ROLLAND. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- qu'une réunion CCAS aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 19h pour l'organisation du goûter des aînés.
- que la fête de la musique aura lieu le samedi 22 juin 2019 à partir de 19h30 à l'aire de loisirs, deux groupes seront présents : la Banda de Fontenay le Comte, The Pictones (Rock) sans oublier le karaoké.

Mr le Maire fait le point sur les travaux de la salle des fêtes. Il propose de faire appel à un huissier pour constater toutes les malfaçons.

Mr THEBAULT André fait le point sur les travaux de voirie qui débiteront le 17 juin prochain. La circulation sur la Rue de St Pierre sera perturbée du 17 juin au 5 août, déviation par la RD 15 et RD 148.

Prochain conseil municipal : 4 juillet 2019 à 19 h15, présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise par Mr Jean-Claude RICHARD, Président.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 juin 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 7 juin 2019

Le Maire,
Christian HENRIET

